

Barème des honoraires de transaction à la charge des vendeurs

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain
Jusqu'à 24 999 €	Forfait de 2 000 € TTC	Forfait de 2 000 € TTC
De 25 000 € à 39 999 €	8 % TTC	8 % TTC
De 40 000 € à 74 999 €	7 % TTC	7 % TTC
De 75 000 € à 109 999 €	6 % TTC	6 % TTC
Au delà de 110 000 €	5 % TTC	5 % TTC

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
La délivrance d'une note est obligatoire*

Barème des honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	<i>En zone très tendu 12 €/m2 En zone tendue.....10 €/m2 Reste du territoire...8 €/m2</i>	<i>En zone très tendue.....12 €/m2 En zone tendue.....10 €/m2 Reste du territoire.....8 €/m2</i>
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Liste des zones tendues : voir décret N° 2013-392

Barème des honoraire de Gestion

Prestations de gestion	Honoraires HT bailleur
Gestion immobilière	6 % HT des sommes encaissées <i>(tarif dégressif possible pour prestations multiples (sur devis))</i>
Assurance GLI (en sus)	2.5 % TTC des sommes encaissées

ORPI CABINET HAUSSMANN – 23 cours du Marechal Leclerc, 33 850 Léognan

SARL au capital social de 8 000.00 € / immatriculé au RCS de Bordeaux sous le N° B344254628 Carte professionnelle T/G N° CPI

3301 2016 000 008 733 délivrée par la préfecture de la Gironde

Garantie : GALLIAN – 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS

Honoraires au 12 avril 2017